

ce simple mensonge est il interdit

Par jeunedeparis, le 13/01/2013 à 17:32

Bonjour

Quels sont les risques si on raconte (a un groupe limité 5 ou 6 personne) que l'on fait partie de la famille de monsieur X (personne connu) sans prendre la personnalité d'une personne vivante juste pour la frime. Aucun avantage financier, Aucune dénigration de la personne ou de ses proches.

La secretaire de monsieur X l'a appris et menace de porter plainte, sa plainte a til des chances d'aboutir

Quels peuvent en etre les conséquences

En vous remerciant